



le 30 janvier 2020

## **Comité Technique Académique : un CTA sous le signe de la répression !**

A situation exceptionnelle, action exceptionnelle !

En ce jour de CTA, présidé par le recteur, nous avons choisi à la FSU et avec FO de lire une déclaration commune contre la répression syndicale menée par le rectorat envers des militants syndicaux CGT, SUD, FSU, FO, UNEF et un lycéen, puis de sortir de cette instance, notre travail syndical étant empêché. De plus, 2 militants de la FSU et un de FO poursuivis siègent en CTA.

Cette action ne s'est jamais produite dans notre académie !

Les représentants de la FSU, présents au quotidien aux côtés des personnels, ont toujours œuvré pour défendre les personnels dans les instances que le ministère n'a pas encore supprimées. Le contexte actuel d'intimidation des représentants syndicaux ne permet pas ce travail. Comment siéger et intervenir face à son accusateur ?

Pour la FSU, on ne peut à la fois prétendre soutenir les représentants syndicaux attaqués et siéger dans cette instance, c'est pourquoi la FSU et FO ont quitté le CTA, contrairement à la troisième organisation syndicale, ce que nous dénonçons !

Intimider, mettre en accusation des représentants des personnels, des étudiants et même un lycéen suite à l'action intersyndicale menée samedi 18 janvier en soutien aux collègues grévistes contre la réforme du bac, au lycée Blaise Pascal à Clermont-Ferrand est inacceptable ! Qui peut croire que c'est le fait du hasard comme l'affirmait mardi soir le Secrétaire Général aux Organisations Syndicales, le recteur n'ayant pas daigné rencontrer l'intersyndicale Education au sujet des sanctions ?

Qui peut croire que le rectorat n'est pas aux ordres du Ministre qui a demandé publiquement des sanctions dès le samedi 18 ?

Ce que demande la FSU est simple, le retrait immédiat de la plainte de la proviseure du lycée, l'abandon de toute poursuite et de toute sanction disciplinaire par le rectorat contre les représentants syndicaux et autres personnels ainsi qu'aux lycéens et la suppression de ce document de leur dossier administratif.

Ce gouvernement, rappelé à l'ordre par le Conseil d'État, incapable de convaincre sur son projet de réforme des retraites ni de faire cesser la contestation contre la réforme du bac qui s'intensifie partout, décide de s'attaquer aux militants syndicaux et à travers eux à tous les personnels de l'Education nationale, aux étudiants, aux lycéens et plus généralement à la jeunesse ! Où est la violence, qui en est à l'origine ?

Au delà de ces exemples, c'est plus généralement le mouvement social et les organisations syndicales en lutte contre la réforme des retraites et contre la réforme des lycées que ce gouvernement veut bâillonner par tous les moyens ! Des militants cheminots, postiers, sont eux aussi soumis au même régime d'intimidation, nous ne céderons pas, tous solidaires !

Nous avons eu la confirmation que d'autres militants allaient être convoqués très prochainement. Restons mobilisés et préparons-nous à retourner nombreux devant le commissariat !

Continuons la lutte contre la réforme des retraites et contre la réforme des lycées en nous mettant massivement en grève le jeudi 6 février !